

Modifications à la description du projet d'EIE de Chaleur Terminals Octobre 2014

Les changements suivants ont eu lieu depuis la soumission originale de l'EIE à la DELG en mars 2014:

Accès à la facilité et au port

- L'élargissement du brise-lame au port n'est plus requis. L'oléoduc suivra l'infrastructure existante le long du convoyeur de la Société Énergétique du NB.
- La grosseur de l'oléoduc a été raffinée et arrêté à 2 tuyaux de 20 pouces.
- Le passage souterrain servant de premier accès à la facilité a été déménagé du coin nord-ouest au coin sud-est.

Rail

- La longueur totale de la voie ferrée fut réduite à quelques 9 kilomètres. Le parc comprendra 3 boucles de rails. Les voies #1 et #2 accueilleront les trains arrivants et pour décharger les produits pétroliers. La voie #3 servira de voie de départ.
- La voie pour les commandes défectueuses localisée originalement au coin nord-ouest de la propriété a été enlevée. Il est maintenant prévu d'entreposer ces wagons sur la voie #1.
- Un couloir sera creusé le long de la frontière sud du terrain et sera suffisamment large pour accommoder deux boucles additionnelles si jamais le besoin s'en faisait sentir.

Le Parc de Stockage

- Le parc de stockage, les étangs et les édifices attenantes ont été relocalisés du côté est de la facilité.
- Le parc de stockage de la phase 1 comprends deux réservoirs de 300,000 chacun, quatre réservoirs de 150,000 barils et deux de 90,000 barils. Cette configuration est toujours sujette changer selon les besoins de la clientèle.
- La configuration des réservoirs pour la phase 2 sera décidée une date ultérieure. La capacité d'entreposage ne dépassera pas 3,100,000 barils.
- Le combustible pour la centrale thermique vapeur pourrait être livré par train et déchargé dans le réservoir de 90,000 barils. Ce réservoir remplacera celui de 757,000 litres dont il est mention dans l'inscription originale de l'EIE

Le terrain

- Les édifices sur le site ont changé en nombre, en grandeur et en vocation comme suit:
- L'édifice bureau servira probablement à d'autres fins. Ses dimensions seront ajustées en conséquence.
- L'édifice pour les pompes d'assemblage ne sera probablement pas requis. Les pompes d'assemblage seront installées à l'extérieur immédiatement adjacente à chaque réservoir d'entreposage et à l'intérieur de la digue de confinement. Des abris amovibles contre les intempéries seront inclus pour chaque pompe. Les équipements électriques pour chaque pompe d'assemblage seront aménagés à l'intérieur de l'édifice pour les pompes d'expédition.
- La salle de contrôle centrale sera probablement située dans l'édifice de l'administration.

- Les équipement électrique pour les pompes et autres équipement seront localisé dans leurs édifices associés.
- Le Laboratoire de détermination sera probablement localisé dans l'édifice de l'administration.
- L'atelier d'entretien et d'entreposage, la salle de pompage pour l'expédition, l'usine thermique à vapeur et la caserne de protection contre les incendies demeurent mais subiront des changements à leurs dimensions et leur localisation.